

le délégué

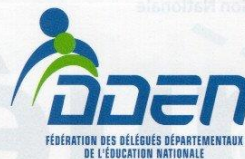
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

n° 279 - juin 2024

108^e CONGRÈS NATIONAL 2024 des DDEN à Montpellier



RAPPORT D'ACTIVITÉ



le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0725 G 86913
124 rue La Fayette – 75010 Paris
Tél. : 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale
Association 1901
Reconnue d'utilité publique.
Association éducative complémentaire
de l'enseignement public.
Association nationale de jeunesse
et d'éducation populaire.
Association ambassadrice de la Réserve
citoyenne de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication : Eddy Khaldi
Responsable de la revue : Christian Vignaud
Comité de rédaction : Eddy Khaldi

Contribution rapport d'activités Congrès :
Edith Semerdjian et tout le Conseil fédéral

Article Congrès 2024 : Martine Deldem

Rencontre interdépartementale Avignon :
Bernard Racanière

Vie des Unions : UD 37, UD 84

Encart 4 pages : Patricia Thieux

Comité de lecture :
Martine Deldem • Philippe Gallier • Guy Hubert •
Eddy Khaldi • Jean Millaire • Mylène Rossignol •
Edith Semerdjian • Christian Vignaud

Maquette, conception, réalisation et impression :
Imprimerie Compédit Beaugard S.A.
Z.I. Beaugard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos et illustrations :
FDDEN, Unions Départementales 37 et 84,
Christian Vignaud, Mairie de Montpellier,
Morgane Lavoine Officiel.

4 NUMÉROS PAR AN


Abonnement seul : 20 €
Les DDEN adhérents reçoivent
gratuitement la revue

le délégué



Sommaire n° 279 • Juin 2024

- 1 Édito
- 2 Le Congrès 2024 à Montpellier
- 4 Rapport d'activité
- 20 Rencontre interdépartementale
- 21 Vie des Unions



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DDEN : partenaires institutionnels de l'École Publique et Laïque depuis 1886

Madame Cécile RILHAC
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris, le 18 mars 2024

Réf. : EK/L.18/2024
(Courrier + mail)

Madame la Députée Cécile RILHAC

Un syndicat des directrices et des directeurs d'école de l'Éducation nationale publie sur son site internet une **proposition de loi (PPL)**, que vous leur avez transmise **invitant à la création d'un statut d'Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLÉP)**. L'article premier de cette proposition définit la composition du Conseil d'Administration de cette instance où il est indiqué que « le délégué départemental de l'Éducation nationale est membre de droit du Conseil d'école avec voix consultative ». Et non plus délibérative comme aujourd'hui.

Ce serait là, une profonde remise en cause de la légitimité et de la reconnaissance de notre fonction para-administrative inscrite dans plusieurs articles et décrets de la partie législative du Code de l'Éducation. Cette proposition juste avant notre renouvellement quadriennal de la rentrée 2025 impacterait notre recrutement de DDEN bénévoles engagés dans l'École depuis 1833 et représentés par notre Fédération nationale, depuis 1906.

Notre fonction officielle assure notre légitimité à notre rôle est rendu de plus en plus nécessaire dans l'environnement éducatif complexe et individualisé d'aujourd'hui. Notre fonction accréditée se concrétise par notre implication pas toujours reconnue par l'institution où notre éventuelle exclusion des décisions collectives de cette nouvelle instance porterait atteinte à notre légitimité institutionnelle et morale, voire pourrait conduire à faire disparaître les DDEN.

Dans l'optique du dépôt de votre proposition de loi, nous souhaitons vous rencontrer au plus tôt pour vous convaincre des potentialités de notre fonction devenue plus que jamais nécessaire pour l'institution scolaire.

Dans l'attente d'une toute prochaine rencontre, recevez Madame la Députée, l'expression de mes salutations respectueuses.

Eddy KHALDI
Président de la Fédération des DDEN

124 rue La Fayette 75010 PARIS Tél. 01 47 70 09 59 @ : federation@dden-fed.org
Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire